



# COMPTE RENDU

## RENCONTRE DE QUARTIER CHÂTEAUGIRON (CENTRE-VILLE) SAMEDI 10 JUIN 2023

### QUESTION :

Une crêperie va t-elle ouvrir dans notre commune, car il est regrettable de ne pas avoir de crêperie dans une si belle cité ?

### RÉPONSE :

La municipalité encourage et favorise la création et l'ouverture de commerces et notamment de commerces de bouche. Des cellules sont actuellement disponibles, des projets d'initiative privée devraient aboutir prochainement.

### QUESTION :

Que va devenir l'ancienne Auberge du Cheval Blanc située rue de la Madeleine ?

### RÉPONSE :

L'ancienne Auberge du Cheval blanc est un bien privé. A travers le Plan Local d'Urbanisme, la collectivité porte une politique forte de préservation de la diversité commerciale sur les rez-de-chaussée, ce qui garantit le maintien d'une ou plusieurs cellules sur ce niveau.

### QUESTIONS :

Remarque sur l'installation de l'œuvre d'art «Le Labyrinthe» implantée dans la cour du château.

### RÉPONSES :

Le «Labyrinthe» est un aménagement modulable, dont la disposition dans la cour du château est amené à évoluer. C'est aussi bien une œuvre qu'un aménagement urbain qui permet de créer un espace de vie quotidien. Il est co-financé par la Région Bretagne puisqu'il répond à un appel à projet de celle-ci.



QUESTIONS :

Est-il possible de mettre en place un chaucidou dans la rue Saint-Nicolas, pour faciliter la circulation des vélos ? Car avec le passage des véhicules, et surtout des cars, cela est compliqué.

RÉPONSES :

Les aménagements sécuritaires, type chaucidou, sont habituellement utilisés sur des voies principales ou routes hors agglomération. La rue Saint-Nicolas, avec les nombreuses sorties de véhicules ne se prête pas à cette solution. Nous avons préféré l'intégrer en zone 30 avec 2 plateaux surélevés.

QUESTION :

Est-il possible d'installer des pièges dans le clocher de l'église car de nombreux choucas y logent ?

RÉPONSE :

Le choucas des tours est une espèce protégée, il est interdit de les piéger et de les chasser

QUESTION :

Il y a-t-il des solutions recherchées pour le problème des salissures de pigeons et de choucas ?

RÉPONSE :

Nous avons un contrat avec une société pour la régulation des pigeons dans le centre ville, cette société intervient 8 fois par an. Les services de la ville nettoient régulièrement les trottoirs.

QUESTION :

Lors d'un marché un jeudi, les poubelles n'ont pas été relevées. Cela a engendré de mauvaises odeurs. Aussi, serait-il possible de demander au SMICTOM de nettoyer les BAV, car ils sont mal entretenus, c'est souvent sale ?

RÉPONSE :

Le tri des déchets du marché vient de se mettre en place. Les ordures ménagères sont collectées tous les vendredis, les bacs sont présentés le jour de collecte et nettoyés après chaque collecte. Les déchets recyclables sont collectés les jeudis des semaines paires en fin d'après-midi, les bacs sont ramassés le lendemain matin.

QUESTION :

Dans la rue Saint-Nicolas, sur le chemin donnant accès à la Glaume, des coquilles Saint-Jacques sont accrochées sur certains arbres, pourquoi ?

RÉPONSE :

Des balades contées ont été organisées par l'Office de tourisme. Ces coquilles marquaient les étapes de la promenade.



QUESTION :

Concernant la fiscalité, les taxes foncières vont-elles augmenter ? Il y a-t-il une augmentation de prévue sur nos taxes locales ?

RÉPONSE :

Aucune augmentation n'a été appliquée par la commune, depuis 2016 pour le taux des taxes pour la part communale, et cette année encore, les taux ne seront pas augmentés.

Indépendamment de la décision de la commune, l'Etat a décidé de revaloriser les «bases locatives» à 7,1% en 2023.

Une augmentation a déjà été effectuée l'année dernière sur ces mêmes bases de 3,4%.

Il est aussi important de préciser que la taxe des ordures ménagères est une décision votée par le SMICTOM, et non par la commune.

QUESTION :

De nombreux cambriolages ont été constatés dans le quartier de Rochaude.

Le fait d'avoir réduit les horaires de l'éclairage public a-t-il un impact sur l'augmentation de cette délinquance ? Notre quartier a-t-il été le seul concerné par cette vague de cambriolages ?

RÉPONSE :

Afin de pouvoir apporter une aide matérielle aux services de Gendarmerie et prévenir la délinquance, la vidéoprotection est installée et sera fonctionnelle dans les prochaines semaines. Afin de répondre au mieux, nous avons interrogé le Commandant de Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Châteaugiron :

«Concernant l'éclairage public, c'est une question légitime que tout résident est en droit de se poser.

Malheureusement, il n'y a pas de juste réponse à cette interrogation.

Aujourd'hui, l'impact carbone et le coût de l'énergie invitent les municipalités à réfléchir différemment leur amplitude d'éclairage public au sein même d'une agglomération et sur certains quartiers.

Depuis la réduction des horaires d'éclairage public sur la commune de Châteaugiron, mesure récente prise par la municipalité, nos services n'ont pas encore été amenés à constater d'évolution de faits de cambriolages ou autres faits de délinquance de voie publique. Les cambriolages ne sont pas commis uniquement de nuit. Nous sommes également amenés à constater des faits commis en journée, en l'absence des occupants.

Les habitants témoins d'actes de malveillance sont invités à contacter les services de la Gendarmerie ou de la Police Municipale.»

QUESTION :

Est-il possible d'augmenter la présence de personnes sécurisant les passages piétons, aux abords des écoles, durant les temps de rentrées et sorties scolaires, afin de prévenir des incivilités ?

Nous trouvons qu'il y a un manque de visibilité des panneaux de signalisation pour les passages piétons.

RÉPONSE :

Une sensibilisation a été faite dans les écoles afin de rappeler aux élèves l'importance du port du gilet réfléchissant.

QUESTION :

Les lustres de l'église Sainte-Madeleine seront-ils remplacés, car des ampoules sont défectueuses ?

RÉPONSE :

Il est prévu cette année un relamping LED des luminaires de l'église et une mise aux normes des lustres. Le Père Matthieu suit l'avancement des travaux.



QUESTION :

A quel endroit seront placées les entrées et sorties du lotissement du Grand Launay ?  
Il y a-t-il des solutions envisagées pour anticiper l'augmentation de circulation que ce lotissement va générer ?

RÉPONSE :

La ZAC du Grand Launay bénéficie de dessertes depuis les axes majeurs qui bordent le futur quartier. Plusieurs connexions viaries seront réalisées comme suit :

- Au nord du secteur, une voie d'insertion entrante sera réalisée depuis la RD463,
- A l'est de la ZAC une entrée depuis Châteaugiron avec sortie vers Janzé (sans traversée de chaussée) sera réalisée sur la RD92 et au sud de la ZAC, deux accès secondaires depuis la RD234 seront créés. Le carrefour de Veneffles sera sécurisé par la réalisation d'un giratoire. Ces points sont l'aboutissement d'un travail et d'une concertation menés avec les services du Département. Le dossier de réalisation de la ZAC du Grand Launay est consultable sur le site internet de la ville.

QUESTION :

Dans le programme de plantation d'arbres, est-il prévu la plantation de chênes ?

RÉPONSE :

Oui dans divers secteurs de la commune propices à son développement.

QUESTION :

Quel est le projet porté sur l'habitation de Monsieur Duroudier et la maison dans l'angle de la place des Gâtes et la rue Sainte-Barbe ?

RÉPONSE :

Le projet porté sur l'ancienne maison de M. Duroudier est d'initiative privée. Aucun projet n'a été porté à ce jour à la connaissance de la collectivité. Le souhait de la municipalité est de dynamiser la place des Gâtes en favorisant l'ouverture de commerces, à l'image du projet porté sur l'immeuble situé à l'angle de la rue Sainte-Barbe et de la place des Gâtes dont la future destination portera sur l'ouverture d'un commerce vraisemblablement de type restauration.

QUESTION :

Problème de compréhension sur la signalétique pour le stationnement de la rue Francis Guérault. Il y a un manque de communication.

RÉPONSE :

Des panneaux explicatifs seront posés en entrée de rue prochainement. La rue Francis Guérault est une zone de rencontre où la priorité est donnée aux circulations douces. L'aménagement de celle-ci doit également tenir compte de l'installation des commerçants du marché le jeudi matin. Du mobilier va être installé pour contraindre les véhicules tout en laissant la possibilité aux commerçants du marché de s'installer.



QUESTION :

Pourquoi n'a-t-il pas été prévu d'avantage d'arbres sur la place des Gâtes, car c'est une place minérale qui nécessiterait plus d'espaces ombragés ?

RÉPONSE :

Il a été planté autant d'arbres qu'avant travaux. Il faut cependant attendre quelques années pour que ceux-ci prennent du volume. Les fosses d'arbres créées vont permettre un développement plus important des arbres. Des arbres de belle envergure ont été prévus dès la plantation.

QUESTION :

Problème de respect du code de la route avenue du Général de Gaulle.

Les conducteurs ne respectent pas le stop, avec le panneau.

Aussi, pour monter vers la rue de la Madeleine, dans le virage de cette avenue, lors des temps humides, les trottoirs sont glissants.

RÉPONSE :

Il est difficile de gérer l'incivilité des usagers, surtout automobilistes. Les gendarmes font des contrôles réguliers.

Les pentes, parfois fortes des trottoirs sont liées à la topographie des lieux. Il est souvent difficile de les atténuer quand les voies sont étroites. La pose d'une main-courante va être étudiée.

QUESTION :

Qu'est-il possible de faire pour retirer les tags réalisés sur les toilettes publiques, rue du Prieuré ?

RÉPONSE :

Il est prévu que les murs soient repeints.

QUESTION :

Que va devenir l'ancienne trésorerie située, rue Saint-Nicolas ?

RÉPONSE :

Les locaux appartiennent au Pays de Châteaugiron Communauté. Le projet d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) est actuellement à l'étude.

QUESTION :

Dans la ruelle du Puits Saint-Julien, les portes des habitations sont détériorées par des tags. Est-il possible de les peindre de couleurs différentes ?

RÉPONSE :

Il s'agit de propriétés privées. Les travaux ne peuvent être réalisés à l'initiative de la collectivité. Dans le cadre d'une demande de travaux, la collectivité pourra accompagner le particulier en lien étroit avec les Architectes des Bâtiments de France.

S'agissant précisément des tags, la société avec laquelle la collectivité travaille se fixe comme règle de ne jamais intervenir chez les particuliers dans le cadre d'une demande qui émanerait de la collectivité. A noter qu'il est possible et important de déposer une plainte suite à la réalisation de tags, les responsables ont parfois été retrouvés.



QUESTION :

La signalétique pour la circulation des vélos n'est pas identifiable dans le centre-ville, il manque des pistes cyclables sécurisées pour accéder au centre-ville.

RÉPONSE :

C'est la solution de zone 30 et de zone de rencontre qui a été retenues pour le centre-ville. Les largeurs des rues ne permettent pas la création de bandes ou pistes cyclables.

QUESTION :

Le projet du futur lycée à Châteaugiron, est-il toujours maintenu ?

RÉPONSE :

Initialement prévue en 2025, l'ouverture du lycée est retardée en 2027. Plusieurs raisons à cela, d'une part la crise sanitaire et d'autre part la Région priorise pour les années à venir la rénovation thermique des structures existantes. Néanmoins le projet est toujours confirmé sur Châteaugiron, les échanges avec la Région et ses services - en vue des études à mener - s'intensifieront dès la fin de cette année.